

LE TRUEL le **14/06/2021**.

Compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le **14/06/2021** à la salle des fêtes du Tuel à 14h00.

Présents : Mmes CAZOTTES E, COURNUT Marie, Mrs VAYSETTES J, AURIOL D, ALIBERT JP, GINESTE C, PECHOABIERTO P, COUGOULE G, Mr PAULHE Jérémy.

Absents : Mme LOISEAU P, Mr MELANO Ph.

A 14h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr Le Maire informe le conseil que Mme LOISEAU P a donné procuration à Mr AURIOL D et que Mr MELANO Ph a donné procuration à Mr ALIBERT JP.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 Avril 2021

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

Embauches pour la saison touristique :

Adjointes techniques :

Camping : embauche du gérant (Philippe GUILHOT) 1 mois avant ouverture.

Ménage : du 15/06 au 15/09 (Irina GABUNIA)

Entretien : du 15/06 au 15/09 (prolongation contrat Thierry TEYSSEIRE)

Adjointes administratifs :

Piscine : deux contrats du 15/06 au 15/09 (Marina PENDARIES – Célia TERRAL)

Contrats été jeunes :

Adrien ROQUES du 28/06 au 09/07

Raphael RAYSSAC du 19/04 au 30/07

Thibault MAUGAIS du 26/07 au 06/08

Enzo ESPINOZA du 02/08 au 13/08

Adèle BELET du 05/07 au 17/07

Sarah LANDES du 26/07 au 06/08

Lucie MAUGAIS du 26/07 au 06/08

Approbation du contrat de gérance du Camping :

Mr Le Maire informe le conseil que cette année, suite au chantier du transfo de Melvieu, la Mairie a gardé la gestion des chambres d'hôtes car elles sont louées aux entreprises la semaine.

Du coup le gestionnaire du camping, aura le camping et les gîtes.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Extension Parc Eolien : Approbation de la convention d'autorisation d'accès, de passage et d'enfouissement de câbles et promesse de constitution des servitudes correspondantes.

Mr Le Maire informe le conseil que par rapport au futur projet éolien, la société porteuse du projet demande une autorisation pour le passage des câbles et des engins sur certains chemins communaux.

Mr le Maire propose que le conseil vote POUR ou CONTRE

Résultat du vote :

Nombres de votants 7 (Emmanuelle CAZOTTES et Jérémy PAULHE personnellement intéressés par cette affaire ne prennent pas part au vote).

9 bulletins. POUR 3 / CONTRE 6 / BLANC 0

Le conseil est contre à la majorité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'intention d'aliéner de la maison à usage d'habitation parcelle H307, située au village de Costecalde, au prix de 40 000 euros.

Mr Le Maire informe le conseil de cette vente et propose que l'on vote POUR ou CONTRE la préemption.

Résultat du vote :

Nombres de votants 9

11 bulletins. POUR 0 / CONTRE 11 / BLANC 0

Le conseil est contre à l'unanimité.

Organisation des élections :

Mr le Maire propose que l'on établisse un planning de tenue des urnes pour le vote du 20 et 27 juin 2021.

Questions diverses :

Question concernant les chiens errants :

Mr Le Maire rappelle qu'un arrêté a déjà été pris en son temps. Mr Le Maire propose d'en reprendre un pour que les chiens soient tenus en laisse dans le village, pour réduire les aboiements la nuit et en plus le diffuser.

Demande d'aide pour les cours de natation des enfants ;

Mr Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour que des cours de piscine soient pris en charge par la Mairie.

Le cours de natation coute 15 euros auxquels il faut rajouter l'entrée à la piscine soit 2 euros. Cela représente une somme de 170 euros par enfants pour 10 séances.

Mr COUGOULE rappelle que les écoles du territoire du SIVOM soit 8 communes bénéficient de 8 séances de natation tous les ans avec l'aide de celui-ci.

Mr Le Maire propose que l'on passe au vote POUR ou CONTRE

Résultat du vote :

Nombres de votants 9

11 bulletins. POUR 0 / CONTRE 11 / BLANC 0

Le conseil est contre à l'unanimité.

Nettoyage des chemins :

Mr AURIOL informe le conseil de la recherche de bénévoles pour l'entretien des chemins.

Les sentiers sont dégradés ou peu entretenus.

C'est une compétence de la COMCOM avec un représentant par commune.

Une réunion sera organisée pour voir s'il y a des bénévoles pour faire des journées de nettoyage.

Courrier recommandé de Mme *****

Mr Le Maire informe le conseil que Madame ***** qui possède une résidence sous le lotissement, attend toujours la vente du LOT N°7. Mr Le SENATEUR a été mis en copie de ce courrier.

Mr COUGOULE rajoute que pour avoir l'autorisation d'acquérir un LOT il faut avoir un projet de construction et commencer dans les 2 ans.

Mr Le Maire propose de reporter au prochain conseil la décision concernant ce différend après avoir fait le point avec Mme *****.

Demande d'autorisation de passer par le LOT N°9

Mr Le Maire informe le conseil que Mr et Mme COUGOULE ont fait une demande pour passer par le LOT N°9 en vue d'un projet de travaux futurs sur leur terrain qui est le LOT N°8. Mr Le Maire demande à Mr COUGOULE de quitter la salle.

Après débat Mr COUGOULE revient dans la salle et il lui est demandé si de la terre allait être stockée sur ce terrain. Mr COUGOULE précise qu'en aucun cas de la terre sera mise sur le LOT N°9. La terre bougée sera réutilisée sur leur terrain.

Mr Le Maire informe Mr COUGOULE que le conseil est d'accord dans ces conditions.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h00